ses supérieurs qui ne respiroient que la regularité, qui n'avoit encore pû estre introduitte par ceux qui l'avoient devancé. Je croy estre obligé de témoigner combien j'approuve cette conduitte que je crois absolument necessaire dans le lieu d'un si grand abord, laquelle je souhaite y estre toujour maintenüe et plus religieusement observée, ainsi que je le demanderay à N.S. etc."(1)

(A suivre)

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

a déjà pris quelques mesures pour y mettre ordre.

"Dès que la Barque que j'attendois de Québec fut arrivée nous nous embarquâmes, et je me chargeay de trois jeunes filles de Sauvages, pour en mettre deux aux Ursulines, et la troisième dans la maison de la Providence que j'ay établie à Quebec." Estat present de l'Eglise, Québec, 1857, p. 42.

⁽¹⁾ Instructions pastorales données au P. Joseph Denis pour l'exercice de son ministère à l'Ile Percée, 4 septembre 1686. Sixte Le Tac, Hist. chron. Appendices. A son retour d'Acadie, en 1686, Mgr de Saint-Vallier s'arrêta à l'Ile Percée, oi if fit un assez long séjour. "Au lieu de prendre la route de Ristigouche et de Matanne pour nous rendre à Québec, je pris celle de l'Isle-Persée, ou je sçavois que ma présence ne seroit pas inutile. Je n'y arrivay que le vingt-sixième d'Aoust, après avoir essuyé beaucoup d'incommoditez; et pendant le séjour que j'y fis j'eus le temps d'aller visiter tous le lieux où les pescheurs font leur pesche. Il y en a quelquesuns qui ont profité de ma visite, et dont j'ay lieu d'être content; mais j'ai trouvé en plusieurs peu de dispositions à vivre Chrêtiennement, nonobstant les soins d'un bon Religieux de l'Ordre des Recollets, à qui l'on rend témoignage qu'il vit parmi eux avec beaucoup de régularité. Ces déreglements que j'ay veus ne sont pas des maux sans remède, et on a déià pris quelques mesures pour y mettre ordre.